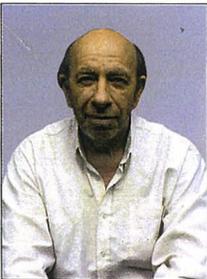


# Edito

## Qui a peur du contrôle technique ?

L'année 2011 commence par une petite révolution dans le monde de la voiture de collection. Désormais, le contrôle technique périodique est étendu à toutes les voitures disposant d'une carte grise de collection. Un contrôle bien évidemment adapté aux spécificités techniques de chacune, et valable pour une durée de 5 ans. Bonne ou mauvaise nouvelle ? L'information ne serait pas complète si l'on ne prenait pas la peine d'évoquer sa contrepartie. De fait, cette mesure a été âprement négociée par la FFVE en échange d'une liberté totale de circulation pour les voitures immatriculées en carte grise de collection, celles-ci n'étant donc plus assujetties comme par le passé à une "zone" géographique (réduite au département d'immatriculation et aux départements limitrophes) pour leurs déplacements habituels. On ne peut que se réjouir de cette disposition qui permet aux collectionneurs de circuler aujourd'hui à tout moment et où bon leur semble. En retour, l'obligation de satisfaire à un contrôle technique "adapté" n'apparaît pas si pénalisante. La périodicité quinquennale de ce contrôle correspond d'ailleurs à l'utilisation restreinte à laquelle on destine généralement les voitures anciennes, lesquelles n'effectuent guère plus de 3 000 kilomètres par an. On peut donc considérer la chose comme un moindre mal en comparaison des contraintes auxquelles sont exposés les collectionneurs d'autres pays. Ce contrôle technique "étendu" aura encore un autre effet positif : les transactions portant sur les voitures anciennes disposant d'une carte grise de collection devraient se révéler plus "transparentes" désormais, au profit des acquéreurs comme des vendeurs. Le fait que ce texte "aménagé" ait pu voir le jour démontre en tout cas l'utilité d'un organisme tel que la FFVE qui représente tous les collectionneurs de véhicules anciens auprès des pouvoirs publics, et se distingue comme un interlocuteur crédible, rigoureux et influent. Sa compétence en matière technique est indéniable, ce qui nous permet d'être valablement représentés et défendus, au besoin, lorsque de nouveaux textes sont en préparation qui pourraient menacer l'avenir des véhicules anciens. C'est donc avec le plus grand plaisir que nous souhaitons aux responsables bénévoles de cette Fédération très active une heureuse (et fructueuse) année 2011. Et profitons de l'occasion pour vous souhaiter à tous une bonne année sur les routes de votre choix et en tous lieux ! Liberté, liberté chérie...



**DIDIER LAINÉ**  
RÉDACTEUR EN CHEF